

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-217400704-20240312-D2024



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 26

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	22
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 mars 2024

**OBJET : CONVENTION
D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE
ENTRE LES COMMUNE DE
CHENS SUR LEMAN, NERNIER,
LA FOL ET L'ASSOCIATION C
MES LOISIRS**

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R.
FICHARD B. STUBERT B.CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. MATTERA A.
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » BAARSCH C. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
MORIAUD P. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à CHEVRON F. » GEROUDET A.**

Est élue secrétaire de la séance : ZANNI F.

Madame le maire expose au conseil municipal que les communes de Chens sur Léman et Nernier ont la volonté de mettre en œuvre et de développer une politique socio-culturelle, éducative et de lien social en faveur de tous les habitants.

A ce titre, elles sont très attachées à développer cette politique socio-culturelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général et de développement territorial privilégiant une démarche d'éducation populaire.

L'association C mes loisirs a pour but principal de développer les actions éducatives et sociales en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles en lien avec les habitants des communes de Chens sur Léman et Nernier, notamment par la mise en œuvre de tout projet et actions éducatives et sociales lui permettant d'atteindre cet objectif : par exemple, la CTG, l'agrément de l'espace de vie sociale,...

Dans le cadre du projet éducatif et du projet social partagé, les communes, l'association C mes loisirs et la FOL 74 expriment leur volonté de promouvoir ensemble les objectifs suivants :

- Renforcer le lien social entre et avec les habitants
- Prendre en compte la dimension éducative de l'enfance à l'adolescence, avec une place forte au vivre ensemble,
- Faire vivre des valeurs éducatives, de respect, de tolérance, d'égalité, d'humanisme, de



fraternité qui constituent une base essentielle de l'éducation populaire.

- Agir pour l'égalité des chances et lutter contre toute forme de discrimination,
- Favoriser des lieux de rencontre, de débats et d'échanges, de formation citoyenne et d'éducation au civisme,
- Agir avec et pour les habitants afin de soutenir et accompagner leurs projets collectifs,
- Agir en lien avec les associations, les établissements scolaires et toutes structures du territoire et du réseau intégrant ces objectifs et acteurs du développement socioculturel local.

Compte-tenu des objectifs communs sur lesquels se rejoignent leurs orientations, les communes, l'association C mes Loisirs et la FOL 74 décident, dans le cadre de la présente convention d'objectifs, d'unir leurs efforts pour la mise en œuvre d'un projet en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des familles et de l'ensemble des habitants.

Ce projet se traduit notamment par la mise en place d'une Convention Globale Territorialisée.

Il pourra prendre d'autres formes selon l'évolution de ce type de dispositifs et des besoins des communes et être complété par des actions ne pouvant pas être prise en compte dans la CTG, après accord des communes signataires.

La gestion pédagogique, administrative, technique et financière de la CTG est confiée à l'association C mes loisirs.

La CTG suivra les obligations définies par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet précise :

- les actions prévues et laisse part aux projets des habitants
- les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien le projet partagé : projet d'activité, moyens matériels, moyens humains, projet de budget.
- le personnel et les conditions d'emploi du personnel.

La FOL 74 s'engage dans le respect des objectifs généraux définis ci-dessus, à :

- Mettre à disposition de l'association le personnel correspondant au projet et au budget
- Apporter l'accompagnement nécessaire en tant que centre de ressources pour aider l'association et les collectivités dans la réalisation du projet partage.

Le personnel permanent est placé sous la responsabilité de l'association, la FOL étant l'employeur. Ce personnel est défini en phase avec les moyens à mettre en œuvre pour réussir le projet d'action tel que précisé dans la présente convention. Le personnel non permanent est quant à lui salarié de l'association C mes Loisirs.

Madame le maire présente au conseil municipal le projet de convention d'objectifs pluriannuelle établie entre les communes de CHENS SUR LEMAN, NERNIER, l'association C Mes Loisirs et la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention territoriale générale mise en place avec la communauté d'agglomération « Thonon agglomération » afin de mettre en œuvre un projet en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des familles et de l'ensemble des habitants.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 074-217400704-20240312-D2024_26 DE



La convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs pluriannuelle entre les communes de CHENS SUR LEMAN, NERNIER, l'association C mes loisirs et la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie qui lui est présentée ;

AUTORISE Madame le maire à signer la convention ci-annexée ;

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Françoise ZANNI

Le maire

Pascale MORIAUD



